

## ACTUALITES

### CHANGEMENT ADRESSES MAILS & NOUVEAU SITE INTERNET



A compter du 5 janvier 2018, **les adresses mails du CDOS de Côte-d'Or évoluent**, merci de bien vouloir prendre en compte ce changement dans vos carnets d'adresses.

**Les nouvelles adresses :**

- CDOS 21 : [cdos.cotedor@franceolympique.com](mailto:cdos.cotedor@franceolympique.com)
- CRIB 21 : [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com)
- PRESIDENT : [president.cotedor@franceolympique.com](mailto:president.cotedor@franceolympique.com)
- SECRETAIRE GENERAL : [sg.cotedor@franceolympique.com](mailto:sg.cotedor@franceolympique.com)

Vous retrouverez **le nouveau site internet** à l'adresse suivante : <http://cdos21.org/>

Plus d'informations au 03.80.45.84.85

### LE PROJET DE LOI OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

**Le projet de loi olympique et paralympique** a été adopté par l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi vise à **honorer les engagements souscrits** auprès du Comité International Olympique (CIO) et du Comité International Paralympique (CIP) en phase de candidature. [En savoir plus](#)

### L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

L'**AMA** a publié la [liste des substances et méthodes interdites 2018](#), ainsi que le [résumé des principales modifications et les notes explicatives de 2018](#), approuvés par le comité exécutif de l'AMA le 24 septembre 2017, est entrée **en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018**. [En savoir plus](#)



### DATA.ASSO : ASSOCIATIONS LOI 1901



Visant à présenter **toutes les associations françaises relevant de la Loi 1901**, **DataAsso** est une plateforme réalisée **en partenariat avec le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**, et le Ministère de l'Intérieur notamment, est financée en partie par les fonds du **Plan d'Investissement d'Avenir (PIA)**.

[Plus d'informations](#)

### SOLIDATECH : OUTILS INFORMATIQUES

**Solidatech** est un **programme de solidarité numérique** dédié notamment aux associations, qui a pour mission d'aider les organismes à but non lucratif à renforcer **leur impact par le numérique**. Il permet d'avoir **accès à plus de 200 logiciels et équipements informatiques à tarifs solidaires** ou gratuitement mais également à de nombreuses formations.



Pour en bénéficier, **une simple inscription de votre association** qui est **gratuite** et **sans engagement** suffit sur [www.solidatech.fr](http://www.solidatech.fr)

## EMPLOI

### REVALORISATION DU SMIC

Suite au [décret n°2017-1719 du 20 décembre 2017](#), le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) a été revalorisé de 1,23% au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le montant du SMIC brut horaire est donc fixé à **9,88 €**, soit **1 498,47 € mensuels** sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Au sein de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS), il existe des Salaires Minimums Conventionnels (SMC) selon le temps de travail et la classification consultables sur le site [Bé@ba21](#).



**Certains SMC pouvant se retrouver inférieurs au SMIC, il conviendra d'appliquer le SMIC.**

### COMPLEMENTAIRE SANTE

En 2015, le CoSMoS et les partenaires sociaux de la branche du sport ont conclu un accord mettant en place un régime de complémentaire santé applicable à tous les employeurs du sport et leurs salariés. En 2018, ce régime évolue favorablement. [En savoir plus](#)

## FINANCES

### PROCEDURES ANCV – COUPONS SPORT



Au titre de l'année sportive 2017/2018, vous avez fait **bénéficiaire des coupons sport à vos adhérents**, consultez [le guide de l'ANCV](#) (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pour connaître les démarches de remboursement.

### DISPOSITIFS FINANCIERS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR

Aide en faveur du sport de haut niveau : **retour le 19 janvier 2018**

- **Aide en faveur des clubs** en fonction des résultats de la saison écoulée et de la division d'évolution au niveau national de la saison en cours.
- **Aide en faveur des athlètes** au titre des performances réalisées et au titre des déplacements. [En savoir plus](#)

### APPELS A PROJET FONDATION DE FRANCE

Fondation  
de  
France

[Allez les filles](#) : dédié au développement de **la pratique sportive hebdomadaire pour les jeunes femmes de 12 à 25 ans dans les quartiers populaires** et utilisant le sport comme levier d'insertion et/ou d'émancipation – **retour au 17 janvier 2018**.  
[En savoir plus](#)

[Sport et santé en milieu rural](#) : visant à **favoriser l'accès à une pratique sportive régulière** dans un but de préservation ou d'amélioration de la santé et ce, en zone rurale – **retour 21 février 2018**.  
[En savoir plus](#)

## FORMATIONS

### FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO le vendredi 19 janvier 2017** de 19h à 22h30 à DIJON.  
[Consultez les modalités](#)

## **FORMATION SECOURISME**

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



## **FORMATION - SPORT ET MALADIES CHRONIQUES**

Le **Comité Régional Olympique et Sportif** de Franche-Comté et le Réseau sport-santé Bourgogne Franche-Comté proposent au printemps 2018 une formation « sport et maladies chroniques » au profit des éducateurs sportifs œuvrant dans les clubs, les associations et les collectivités territoriales.

Consultez [la plaquette de présentation](#) et téléchargez [le dossier d'inscription](#) à retourner **avant le 5 février 2018**. Informations complémentaires au 03.81.48.36.52 ou [www.rssf.fr](http://www.rssf.fr)



Pour tous renseignements complémentaires, contactez Mario JOBARD,  
[crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles du CDOS de  
Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,  
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON

<http://cdos21.org/>



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)